

M. le Maire ouvre la séance.

Avant de faire l'appel, un hommage est rendu à Michel DEROO.

M. le Maire précise qu'un hommage a été rendu avec l'ensemble du personnel communal le 22/05/2018.

M. le Maire souligne que Michel DEROO a rempli sa fonction avec sérieux dans le domaine de l'urbanisme, environnement ; qu'il représentait la commune au SIDERM, l'Orne Champenoise, à la commission de l'aménagement de l'espace communautaire. Il siégeait également aux commissions communales affaires scolaires, travaux, le conseil municipal jeunes, le Houssay.

Une minute de silence a été respectée par les élus et le public présent.

Une communication par bulletin municipal et lettre du Maire sera dédiée à Michel DEROO.

- Suite au décès de Michel DEROO survenu le 27 avril 2018, M. le Maire a contacté Monsieur Juan PEREZ, candidat qui arrive immédiatement après le dernier candidat élu aux élections municipales de 2014 sur la liste de M. AVIGNON.
M. PEREZ, pour raison de santé, n'a pas souhaité intégrer le conseil municipal.

C'est donc Madame Sylvie METEYER, candidate qui arrive immédiatement après M. PEREZ, sur la liste de M. AVIGNON, qui complète le conseil municipal.

Sylvie METEYER souhaite intégrer la commission informatique.

- Par courrier en date du 17 mai 2018 reçu en mairie le 22 mai 2018, Joëlle BRUNET informe de sa démission de son mandat de conseillère municipale.
Madame Catherine COUTABLE, candidate arrivant immédiatement après le candidat élu sur la liste de M. GABAY aux élections municipales de 2014, a été contactée par M. le Maire pour compléter le conseil.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Cécile JANVIER (arrivée à 20h38), Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Jean-Luc CHAMBRIER, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Sandra BERGER, Sylvie METEYER, Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE, Jean TARDIF.

Absents excusés : Nadège TERREAU (pouvoir à Gladys TORTAY), Mickaël BEURY (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Christophe VAUMORON (pouvoir à Marc GABAY).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Ludovic LEGENDRE

Était également présent : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Rappel

Pouvoirs :

Le vote se fait à main levée.

L'élu détenant 1 pouvoir

- ▶ lèvera 2 mains si le pouvoir et son choix de vote sont identiques
- ▶ lèvera 1 main en précisant oralement pour qui est la « voix » concernée en fonction du choix (« pour », « contre » ou « abstention »)
- ▶ lèvera à nouveau la main en précisant oralement pour qui est la 2^{ème} « voix » concernée et en fonction du choix (« pour », « contre » ou « abstention »)

Secrétaire de séance :

A la fin de chaque séance du conseil municipal, le secrétaire de séance validera les votes avec la DGS.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 11/04/2018

1. Nouvelle composition du conseil municipal suite au décès de Michel DEROO, adjoint à l'urbanisme et environnement.
2. Désignation d'un représentant au syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié
3. Finances
 - a. Transfert de l'excédent du budget assainissement à la Communauté de communes du Val de Sarthe
 - b. Convention de groupement de commande pour les travaux de voirie, réseaux divers Route de Voivres, 2^{ème} tranche, avec la Communauté de Communes de Val de Sarthe pour la partie assainissement et pluvial
4. Affaires scolaires
 - a. Tarifs des services périscolaires à compter de septembre 2018 (accueils, restauration scolaire, accueil du mercredi matin)
5. Travaux :
 - a. Aménagement routier sécuritaire route de Voivres 2^{ème} tranche : lancement appel d'offre du marché de travaux
 - b. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds départemental d'aménagements urbains pour les travaux d'aménagement routier sécuritaire de la route de Voivres 2^{ème} tranche
6. Urbanisme
 - a. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
7. Jurés d'Assises : tirage au sort pour l'année 2019
8. Communauté de communes du Val de Sarthe : Dossiers en cours
9. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 avril 2018
10. Divers

1. Nouvelle composition du conseil municipal suite au décès de Michel DEROO, adjoint à l'urbanisme et environnement.

Organisation des affaires relatives à l'urbanisme, environnement.

M. le Maire propose aux élus de réfléchir pour celui ou celle qui souhaiterait assumer les fonctions d'adjoint à l'urbanisme et environnement. L'élection pourra se dérouler lors du conseil municipal du 21 juin prochain. En attendant, M. le Maire gèrera les dossiers urbanisme et environnement.

Délibération 2018/05/01bis :

Suite au décès de Michel DEROO, adjoint à l'urbanisme, environnement, survenu le 27 avril 2018, M. le Maire propose aux élus de réfléchir pour celui ou celle qui souhaiterait assumer les fonctions d'adjoint à l'urbanisme et environnement.

L'élection pourra se dérouler lors du conseil municipal du 21 juin prochain. En attendant, M. le Maire gèrera les dossiers urbanisme et environnement. Il y a lieu de procéder aux votes suivants :

- **Nombre d'adjoint**

M. le Maire propose de passer de 6 à 5 adjoints en attendant l'élection d'un adjoint à l'urbanisme au prochain conseil municipal, **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, décide de passer à 5 le nombre des adjoints.**

- **Définir le rang des 5 adjoints**

L'ordre des 5 adjoints se présente ainsi :

1 ^{er} adjointe	Nathalie MONCEAU
2 ^{ème} adjointe	Karine LEBATTEUX
3 ^{ème} adjointe	Katia HARDOUIN
4 ^{ème} adjoint	Ulysse GRUDÉ
5 ^{ème} adjoint	Ludovic LEGENDRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, valide le rang des adjoints comme ci-dessus.

- **Indemnité d'élus**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-30 et suivants, Vu la délibération du 09/03/2017 relative aux indemnités de fonction au maire et aux adjoints, Considérant que le nombre d'adjoint passe de 6 à 5, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées à chacun des adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, M. le Maire propose de ne pas modifier les indemnités actuellement perçues par les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, valide les indemnités des élus comme suit :

	Maire	Adjoints	Conseillers Délégués
Nombre	1	5	5
Taux	31%	12%	3%

2. Désignation d'un représentant au syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié

Délibération 2018/05/02 :

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante, que les membres du syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié ont acté la nécessité d'une représentation en proximité appelé « comité consultatif » au nombre de 4 qui auront en charge des cours d'eau au plus près du terrain en lien avec les communes. Le syndicat demande la désignation d'un délégué.

Ce délégué sera à la fois « personne ressource », interlocuteur de la commune, membre d'un collectif chargé de gérer le cours d'eau au plus près des réalités territoriales et chargé également de communiquer auprès des habitants, des élus, en lien avec le personnel du syndicat pour un suivi des cours d'eau en proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, désigne Jean-Yves AVIGNON, Maire pour représenter la commune.

3. Finances

a. Transfert de l'excédent du budget assainissement à la Communauté de communes du Val de Sarthe

Délibération 2018/05/03 :

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances, Dans le cadre du transfert de compétence assainissement à la Communauté de communes du Val de Sarthe au 1^{er} janvier 2018, une délibération de principe a été prise en conseil municipal du 22 février 2018 pour la clôture de ce budget annexe.

Les membres de la commission finances, réunie le 22 mai 2018, ont à nouveau réfléchi sur les objectifs de ce transfert des résultats qui sont excédentaires à savoir :

- Excédent de fonctionnement : 166 576.93 €
- Excédent d'investissement : 77 746.92 €

Les membres de la commission finances, à l'unanimité, propose de transférer la totalité des excédents de fonctionnement et d'investissement à la communauté de communes du Val de Sarthe, dans un esprit communautaire afin de donner les moyens à l'intercommunalité d'exercer les compétences qui lui sont transférée tout en rappelant que ce sont les familles spayennes qui ont abonder ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, décide de transférer, à la communauté de communes du Val de Sarthe, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 166 576.93 € et l'excédent d'investissement d'un montant de 77 746.92 € provenant du budget annexe assainissement qui a été clôturé au 31/12/2017.

b. Convention de groupement de commande pour les travaux de voirie, réseaux divers Route de Voivres, 2^{ème} tranche, avec la Communauté de Communes de Val de Sarthe pour la partie assainissement et pluvial

Délibération 2018/05/04 :

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances.

La commune de Spay a inscrit à son budget l'aménagement sécuritaire de la route de Voivres (Phase 2) à partir du rond-point du café de la gare jusqu'à l'église. Ces travaux qui ont été chiffrés et dont le programme qui a été établi par le maître d'œuvre IRPL nécessite de prévoir des travaux d'assainissement des eaux pluviales. Or, depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence eau potable, assainissement eaux usées et assainissement des eaux pluviales a été transférée à la communauté de communes du Val de Sarthe.

Pour ne pas pénaliser la commune de Spay dans son planning de réalisation de travaux et compte tenu du manque de temps et des moyens humains au niveau de la CDC du Val de Sarthe, il a été convenu entre la commune de Spay et le Président de la Communauté de communes du val de Sarthe de constituer un groupement de commandes pour lancer un appel d'offre avec deux lots :

1 lot pour la voirie avec éclairage public (Commune de Spay)

1 lot pour l'assainissement des eaux pluviales (Communauté de communes du Val de Sarthe)

La commune de Spay sera désignée comme coordonnateur du groupement de commandes et aura de ce fait la qualité de pouvoir adjudicateur qui sera chargé de la gestion et de la passation du marché. La communauté de commune du Val de Sarthe devra s'acquitter du montant du marché qui sera attribué à l'entreprise du lot 2.

Vu l'avis de la commission finances, réunie le 22 mai 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, mandate M. le Maire pour signer cette convention .

4. Affaires scolaires

a. Tarifs des services périscolaires à compter de septembre 2018 (accueils, restauration scolaire, accueil du mercredi matin)

Délibération 2018/05/05 :

Restauration scolaire

M. le Maire donne la parole à Nathalie MONCEAU, Adjoint aux affaires scolaires.

La commission affaires scolaires réunie le 16 mai 2018 propose les tarifs suivants à compter de septembre 2018 :

	Année scolaire 2016/2017	Année scolaire 2017/2018	Proposition Année scolaire 2018/2019
Repas enfants	2.85	2.95	3.05
Temps de restauration pour enfants allergiques qui amène son repas (encadrement dans la cour et restaurant scolaire)	0.55	0.65	0.75
Repas enseignants Et agents communaux	4.45	4.55	4.65
Repas personnes extérieures	6.00	6.10	6.20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, adopte les tarifs des repas au restaurant scolaire de la commune à compter du 01 septembre 2018.

Arrivée de Cécile JANVIER à 20h38

Délibération 2018/05/06 :

Service Mercredi matin

M. le Maire donne la parole à Nathalie MONCEAU, Adjoint aux affaires scolaires.

A compter de septembre 2018, les écoles de la commune passe aux 4 jours. La commune propose un accueil le mercredi matin pour les enfants de maternelle et élémentaire.

La commission affaires scolaires réunie le 13 février 2018 propose les tarifs suivants à compter de septembre 2018 :

	Année scolaire 2018/2019
Accueil 7h30-8h30	1,50
Garderie 8h30-11h30	5,00
Accueil 11h30-12h30	1,50
Dépassement par tranche de 15 min au-delà de 12h30	2,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, et 3 abstentions (Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON), adopte les tarifs ci-dessus pour le service du mercredi matin.

Délibération 2018/05/07 :

Services périscolaires

M. le Maire donne la parole à Nathalie MONCEAU, Adjointe aux affaires scolaires.

La commission affaires scolaires réunie le 16 mai 2018 propose les tarifs suivants à compter de septembre 2018.

	Année scolaire 2018/2019
Accueil du matin 7h30-8h30	1,50 €
Accueil du soir 16h10-17h20	1,25 €
Accueil du soir 17h20-18h30	1,75 €
Dépassement par tranche de 15 min au-delà de 18h30	2,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, et 3 abstentions (Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON), adopte les tarifs ci-dessus pour les services périscolaires.

b. Activité informatique au TAP

Délibération 2018/05/08 :

M. le Maire donne la parole à Nathalie MONCEAU, Adjointe aux affaires scolaires.

Depuis trois ans, M. THAUVIN intervient, bénévolement, au temps d'activités périscolaires (TAP) pour animer un atelier informatique.

La commune a fait l'acquisition de petit matériel permettant aux enfants de participer à la construction d'un petit robot.

La dépense depuis trois ans se monte à 1 000 €.

La commission affaires scolaires réunie le 16 mai 2018 propose de faire un don à M. THAUVIN de ce matériel qui ne va plus être utile à la commune dans la mesure où les TAP prennent fin le 29 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, accepte de faire un don à M. THAUVIN du matériel acheté pour l'activité informatique des TAP.

5. Travaux

a. Aménagement routier sécuritaire route de Voivres 2^{ème} tranche : lancement appel d'offre du marché de travaux

Délibération 2018/05/09 :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le réaménagement de la route de Voivres se réalise en deux tranches.

La première tranche de travaux réalisée en 2017 va du rond-point Louis GAZON jusqu'au rond-point en intégrant l'aspect de sécurisation de cette voie en limitant la vitesse et en assurant la sécurité des piétons avec l'aménagement de trottoirs accessible aux personnes handicapées.

La seconde tranche de travaux part du rond-point du café de la gare jusqu'au carrefour de l'église avec aménagement de la place de la mairie. Il s'agira de créer une voie mixte en donnant la priorité aux piétons et cycles.

La société IRPL, maître d'œuvre de l'opération a restitué le projet de la 2^{ème} tranche, qui sera présentée aux riverains le 25 mai.

Le montant prévisionnel des travaux de la 2^{ème} tranche est de 400 000 € TTC, montant inscrit au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, mandate M. le Maire pour lancer l'appel d'offre de la 2^{ème} tranche.

b. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds départemental d'aménagements urbains pour les travaux d'aménagement routier sécuritaire de la route de Voivres 2^{ème} tranche

Délibération 2018/05/10 :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le réaménagement de la route de Voivres se réalise en deux tranches.

La première tranche de travaux réalisée en 2017 va du rond-point Louis GAZON jusqu'au rond-point en intégrant l'aspect de sécurisation de cette voie en limitant la vitesse et en assurant la sécurité des piétons avec l'aménagement de trottoirs accessible aux personnes handicapées.

La seconde tranche de travaux part du rond-point du café de la gare jusqu'au carrefour de l'église avec aménagement de la place de la mairie. Il s'agira de créer une voie mixte en donnant la priorité aux piétons et cycles.

La société IRPL, maître d'œuvre de l'opération a restitué le projet de la 2^{ème} tranche, qui sera présentée aux riverains le 25 mai.

Le montant prévisionnel des travaux de la 2^{ème} tranche est de 400 000 € TTC, montant inscrit au budget primitif 2018.

Il est proposé de demander une subvention auprès du conseil départemental pour la seconde tranche des travaux d'aménagement sécuritaire de la route de Voivres au titre du fonds départemental d'aménagements urbains.

Le dossier devra être soumis au CAUE pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, mandate M. le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention.

6. Urbanisme

a. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire

A compter du 11/04/2018

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
18Z0012	Le Tertre	ZE 109	00 ha 32 a 18 ca		X
18Z0013	4 rue des Rouges gorges	AD 263	265 m ²		X
18Z0014	23 rue de la Bruyère	AD 228	846 m ²		X
18Z0015	2 rue Edouard Moriceau	AB 511	508 m ²		X
18Z0016	Les Liarderies	ZE 2	3000 m ²		X

7. Jurés d'Assises : tirage au sort pour l'année 2019

Délibération 2018/05/11 :

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2018,

Vu la demande du Préfet de la Sarthe en date du 18/04/2018,

M. le Maire demande à l'Assemblée délibérante de procéder au tirage au sort de six personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune afin qu'elles figurent sur la liste préparatoire départementale des jurys d'assises de l'année 2019.

N° page	N° ligne	NOM, prénom	Date et lieu de naissance	Domicile
84	7	LAMOISE épouse COLIN Joselyne	Née le 14/11/1949 à Epinal (88)	Le Meslier 72700 SPAY
150	12	VAUCHEL Priscilla	Née 19/06/1986 à Le Mans (72)	14 route de Voivres 72700 SPAY
11	15	BLANCHET Gilles	Né le 02/03/1953 à Brains sur Gée (72)	L'Étoile 72700 SPAY
60	12	GASSE Bertrand	Né le 05/11/1970 à Le Mans (72)	15 rue des Colombes 72700 SPAY
26	8	CHANROUX épouse CROUET Béatrice	Née le 01/04/1954 à St Mars la Brière (72)	7 rue de la Vaudelle 72700 SPAY
1	11	ALBINGER épouse LOAEC Marie-Antoinette	Née le 02/03/1947 à Alger (99)	14 rue des Colombes 72700 SPAY

8. Communauté de communes du Val de Sarthe : Dossiers en cours

a. Désignation d'un délégué à la commission santé

Délibération 2018/05/12 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que la compétence santé est communautaire pour une « politique de santé intercommunale : élaboration et animation d'un contrat local de santé ou de tout outil d'action publique s'y substituant incluant :

- La création, l'aménagement et l'exploitation et la gestion d'un centre de santé intercommunal
- La prospection de professionnels de santé et l'appui à l'installation de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire «

Selon le code de la santé publique, les professionnels de santé correspondent aux :

- 1) Professions médicales : médecins, sages-femmes
- 2) Professions de pharmacie :
- 3) Professions d'auxiliaires médicaux : infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures- podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes...

La Communauté de commune a donc une mission de prospection, valorisation du territoire en direction de ces professionnels de santé pour proposer à ces professionnels un exercice libéral sur l'une ou l'autre de vos communes, ou un exercice salarié en ce qui concerne les médecins.

Il est demandé à chaque commune de désigner un délégué à la commission santé (demande formulée par mail reçu hier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, désigne Sandra BERGER, pour siéger à la commission santé.

9. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 avril 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

10. Divers

Les élus référents de commissions communautaires et communales informent de l'avancée des dossiers.

Séance levée à 22h00